

Objet : Signature des contrats de ligne de trésorerie de 15 000 000 € dans le cadre du budget principal (58000) et de 3 000 000 € dans le cadre du budget autonome assainissement (59000) avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du président de l'établissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1868 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

Vu la délibération n°2020-02-25_1753 du Conseil territorial du 25 février 2020 portant approbation du budget primitif 2020 du budget principal ;

Vu la délibération n°2020-02-25_1758 du Conseil territorial du 25 février 2020 portant approbation du budget primitif 2020 du budget autonome assainissement,

Vu les propositions de lignes de trésorerie de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France ;

Considérant la nécessité de recourir à des lignes de trésorerie pour sécuriser la gestion des comptes au Trésor Public pour le budget principal de l'EPT12 (58000) et pour le budget autonome (59000) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer les contrats présentés par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France dont le siège social est situé 19, rue du Louvre – 75001 PARIS :

- en vue de la souscription d'une ligne de trésorerie pour le budget principal (58000) dont les principales caractéristiques sont :

Ligne de trésorerie interactive

Montant : 15 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêts : à chaque tirage taux fixe de 0,25%

Demande de tirage : aucun montant minimum

Paieement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 6 000 €

Commission de non-utilisation : 0,03% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

Commission d'engagement : sans

Commission de mouvement : sans

- en vue de la souscription d'une ligne de trésorerie pour le budget autonome assainissement (59000) dont les principales caractéristiques sont :

Ligne de trésorerie interactive

Montant : 3 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêts : à chaque tirage taux fixe de 0,25%

Demande de tirage : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 1 200 €

Commission de non-utilisation : 0,03% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

Commission d'engagement : sans

Commission de mouvement : sans

Article 4 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites aux budgets de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (58000 et 59000) ;

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 28/07/2020

Le Président de l'Établissement
Public Territorial,
Michel Leprêtre



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Notifié le :

Envoyé en préfecture le :

Affiché le :